

COMMUNE DE FARGES

Procès-verbal n°16 du Conseil Municipal Séance du 27 janvier 2015 20H

Présents : GRAZIOTTI Monique – CAILLET Catherine - PLISSONNIER Noël – DAVIT Catherine - AMADIEU Dimitri - ARMAND Simone – BESTMANN Patrick - EVRARD Corinne – GALLETTI Yveline - LOVENJAK-LEBEUF Sonia – MARTIN Arnaud - REY Michel - WAPOU Joseph
Excusé : FILPA Laurent (pouvoir à BESTMANN Patrick)
Absent : ORIA Gaël

1. Conseil Municipal :

- Désignation du secrétaire de séance : Catherine CAILLET
- Procès-verbal de la séance du 19/12/2014 : Sonia LOVENJAK-LEBEUF fait part d'une faute d'orthographe à son nom : accepté à l'unanimité.

2 Communauté de Communes

- conseil communautaire Le PLU de Farges a été voté le 22 janvier 2015. Le compte rendu est disponible en Mairie
- compte-rendu commissions : Les comptes rendus sont disponibles en Mairie

3 Urbanisme :

DT : Ste ILCO, LAPPE J.P., HIRSESCU O., BLECHSCHMIDT D.
PC : MARTIN A.

4 Délibérations :

- CCPG : Convention de mandat pour le financement des attentes des eaux pluviales : La CCPG propose une convention pour aider les communes à finaliser le réseau d'eau pluviales. Le vote de cette convention est refusé et des précisions seront demandées.
 - Nomination régisseur pour la salle polyvalente : Suite au mouvement du personnel en septembre, il est nécessaire de renommer un titulaire de la régie de la salle des fêtes. Mme Fabienne DAVID est nommée régisseur et Madame Patricia LAROSA suppléante : **Accepté à l'unanimité.**
 - Tarifs 2015 : Les tarifs de la salle polyvalente sont redéfinis, à partir du 01.02.2015 comme suit
La salle polyvalente dans sa totalité
- | | | |
|---|--|----------------------------|
| Habitant de la commune | 1 jour : 250.00€ | 2 jours : 320.00€ |
| Personnes extérieures à la commune | 1 jour : 380.00€ | 2 jours : 490.00€ |
| Associations Fargeoises | 1 ^{er} manifestation : gratuite | 2eme manifestation 130.00€ |
| Location trimestrielle pour Associations extérieures à la commune dans le cadre d'activités diverses : 90 € | | |

Réception et vin d'honneur dans la partie bar

Habitant de la commune	150.00 €
Personnes extérieures à la commune	210.00

Accepté à l'unanimité.

- Tarifs 2015 : Les tarifs du cimetière reste inchangés. **Accepté à l'unanimité.**
- Création d'une police municipale intercommunale : Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.
- Création d'un groupement de communes pour consultation des marchés : Il est rappelé au conseil municipal que les communes de Challex, Chezery-Forens, Collonges, Farges, Léaz, Péron, Pougny, Saint Jean de Gonville, et Thoiry ont fait un groupement de commune qui sera en place prochainement. Une convention va lier ces communes et le maire demande l'autorisation de signer cette convention. **Accepté à l'unanimité.**
- Financement des frais kilométriques (article L2123-18 du code général des collectivités territoriales) : Plusieurs conseillers municipaux font des kilomètres considérables pour représenter la commune aux diverses réunions. Il est proposé de les indemniser selon les tarifs en vigueur. Chaque conseiller devra fournir un état accompagné des justificatifs de réunion au secrétariat tous les six mois. **Accepté à l'unanimité.**
- Tribunal administratif : Délégation au Maire pour suivi dossier PLANCHAT : Il est rappelé qu'une plainte a été adressée au tribunal administratif relative à la parcelle N° ZC 55 constructible, déplacée dans

le PLU. Le Maire demande une autorisation pour représenter la commune et établir un mémoire en réponse au tribunal administratif. **Accepté à l'unanimité.**

• Tribunal administratif : Délégation au Maire pour suivi dossier DALHEN : Il est rappelé qu'une plainte a été adressée au tribunal administratif relative à l'arrêt du permis de construire N° PC00115810B0004 en Aout 2014. Le Maire demande une autorisation pour représenter la commune et établir un mémoire en réponse au tribunal administratif. **Accepté à l'unanimité.**

5 Divers :

- *CCPG : Représentant à une commission « accessibilité » intercommunale : La CCPG demande aux communes de nommer un représentant au comité de travail sur l'accessibilité des bâtiments recevant du public. Monique Graziotti participera à ce groupe de travail.*
- *Régularisation des dépenses imprévues 2014 Il est expliqué au conseil municipal que la somme de 2000 euros a été virée du comte « dépenses imprévues » au compte « Personnel non titulaire ».*
- *Information sur l'Agence Postale : La convention entre la poste et la Mairie de Farges se termine en juin 2015. IL sera décidé dans les mois qui viennent si elle est maintenue ou remplacer par un point poste au « café de la poste ». Par contre dans l'immédiat le bureau de poste sera fermé le mardi matin. Selon les statistiques établies, la fréquentation en matinée est moindre. L'agent communal sera affecté en mairie pendant cette matinée. Le passage de 15H à 12H d'ouverture de l'agence postale ne réduit pas l'indemnité reçue mensuellement par la Mairie.*
- *CCPG : Projet de Territoire : La CCPG a engagé une consultation sur le territoire afin de définir un projet de territoire. Des rendez-vous et des forums vont être mis en place afin de consulter les différents avis.*
- *CCPG : Mutualisation des services : Conseil en urbanisme : De plus en plus de textes de loi favorise la mutualisation des moyens des collectivités. La CCPG doit s'y contraindre également. Dans l'immédiat, et dans la prolongation du PLUi, elle lance une étude auprès des communes afin d'apporter un conseil en urbanisme qui pourra être payant. Les modalités de cette aide sur l'instruction des permis de construire seront définies dans les prochains mois. A compter du 1^{er} juillet 2015, elle pourrait apporter aux communes qui le souhaitent les conseils sur les permis de construire que la DDT n'apportera plus.*
- *M. Daniel Juliet propose une visite au conseil général qui est fixé le 18 février 2015 ; Les réponses sont demandées pour le 10 février.*
- *M. Mme Graziotti Christian demande si lors de la réfection du chemin des hutins, il serait possible de remplacer l'émulsé prévu par de l'enrobé en prenant à leur charge la différence de prix. Cette demande est acceptée avec deux voix contre (Graziotti Monique et Caillet Catherine).*
- *Lors du conseil municipal, il avait été délibéré, afin de déneiger le chemin de la résidence «Les Terrasses De Farges » géré par le syndic **Avenir Syndic Gestion**, à 100 euros le tarif du passage. Les copropriétaires ont trouvé le coût élevé et retire leur demande.*
- *Mme BADANO Sonia organisera des après-midi récréatifs à compter du mardi 24 février tous les mardis après-midi de 14 à 17Heures à la salle Charles Jacquinod.*
- *Une commission voirie sera organisée prochainement afin de définir certains secteurs à moins éclairer la nuit.*

Séance levée à 21H45

Le Secrétaire de séance

Catherine Caillet



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Caillet". The signature is fluid and cursive, written over a white background.